

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
FRONSADAIS

Convocation du 25 mars 2025

Conseil communautaire du 10 avril 2025

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de votants : 28

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à dix-sept heures, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de la commune de La Lande de Fronsac.

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
Commune d'Asques				Commune de Saillans			
DARCOS Murielle	☒	CHANIOLLEAU Sylvie	☐	TILLET Faurie Martine	☐	PELLETIER Hervé	☐
Commune de Cadillac en Fronsadais				Commune de Saint Aignan			
BARBE Richard	☒			MONDON Sylvie	☒	De Larre de la Dorie Sylvain	☐
GREAULT Valérie	☒			Commune de Saint Genès de Fronsac			
Commune de Fronsac				MURAT Patrice	☒	PARACHOU Véronique	☐
DURANT Marcel	☐			Commune de Saint Germain de la Rivière			
EYHERAMONNO Mauricette	☒			DUVERGER Philippe	☒	DANGLADE Gérard	☐
Commune de Galgon				Commune de Saint Michel de Fronsac			
BAYARD Jean-Marie	☐			DUBOUREAU Jean-Marc	☒	JOUBERT Alain	☐
BERGEON Serge	☐			Commune de Saint Romain La Virvée			
BIGOT Christian	☒			MONTION Alain	☒	PERNOT Alain	☐
CHIAROTTO Alain	☒			Commune de Tarnès			
LOCHON Nathalie	☒			GARBUIO Laurent	☒	DEJEAN Josian	☐
LESCOUL Caroline	☒			Commune de Vérac			
Commune de La Lande de Fronsac				BEC Dominique	☒	MAUBERT SBILE Karine	☐
GALAND Jean	☒			Commune de Villegouge			
GASTEUIL Jean-Pascal	☒			VALEIX Guillaume	☒		
JANICOT Laurine	☐			BOULIN Sylvie	☒		
PALMISANO Frédéric	☐			Pouvoirs : M. Jean-Marie BAYARD à M. Christian BIGOT Mme Isabelle BYTNAR à Mme Sylvie MONDON M. Dominique BEYLY à M. Jean GALAND M. Mickaël CENNI à M. Patrice MURAT M. Eric CHOLLET GABARD à Mme Valérie VIGIER M. Marcel DURANT à M. Jean-Marc DUBOUREAU Mme Martine TILLET FAURIE à M. Philippe DUVERGER M. Guillaume VALEIX à Mme Sylvie BOULIN en cours de séance			
MARTIN Mathieu	☐						
Commune de La Rivière							
BEYLY Dominique	☐	BRIEUX Isabelle	☐				
Commune de Lugon et l'Ile du Carney							
CENNI Mickaël	☐			Excusés ou Absents : M. Serge BERGEON Mme Laurine JANICOT M. Mathieu MARTIN M. Frédéric PALMISANO			
BYTNAR Isabelle	☐						
Commune de Mouillac							
REGIS Marie-France	☒	GARANTO Antoine	☐				
Commune de Périssac							
VIGIER Valérie	☒						
CHOLLET GABARD Eric	☐						

Secrétaire de séance : M. Jean – Marc DUBOUREAU

M. Jean GALAND accueille les élus communautaires dans la salle du conseil de la commune de La Lande de Fronsac. Le conseil communautaire a été délocalisé du fait que la salle polyvalente était prise par une réunion de l'ensemble des offices de tourisme du Libournais.

Madame la Présidente remercie les services de leur présence à ce conseil en dehors des locaux habituels.

Madame la Présidente fait l'appel des présents ; le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente demande aux élus communautaires les candidats à la fonction de secrétaire de séance.

M. Jean-Marc DUBOUREAU présente sa candidature.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Jean-Marc DUBOUREAU pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

2/ D15-2025 : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire en date du 19 février 2025

Mme la Présidente demande aux élus communautaires s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil communautaire en date du 19 février 2025.

Aucune observation n'est émise par les élus communautaires.

Mme la Présidente fait adopter le procès-verbal.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 19 février 2025.

3/ D16-2025 : Adoption du procès-verbal du Débat d'Orientations Budgétaires.

Madame la Présidente soumet le procès-verbal relatif au Débat d'Orientations Budgétaires en date du 19 Février 2025 à l'aval des élus communautaires.

Mme Murielle DARCOS arrive en cours de séance à 17 h 10.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Valident à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal relatif au Débat d'Orientations Budgétaires en date du 19 Février 2025.

4/ Information sur les Décisions prises par la Présidente depuis le dernier conseil communautaire.

Madame la Présidente énonce que deux décisions ont été prises le 21 février 2025, depuis le dernier conseil communautaire : la première concerne les provisions pour le Compte Epargne Temps des agents communautaires (DE2025-01), et la seconde pour la constitution de provision pour le Compte Epargne Temps des agents de l'Office de Tourisme (DE2025-02).

Ces décisions sont nécessaires pour ajuster les provisions sur l'exercice 2024.

Madame la Présidente donne la parole à M. Jean GALAND, Vice-Président en charge des finances et remercie M. BERTIN, conseiller aux décideurs locaux, de sa présence.

II – Finances – Personnel - Marchés Publics Rapporteur : Monsieur Jean GALAND
--

FINANCES

1/ D17-2025 : Election d'un Président de séance pour le vote des CFU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment en ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à l'élection d'un président autre que l'ordonnateur pour présider au vote du Compte Financier Unique (CFU) relatif au Budget Communautaire et aux modalités de scrutin pour le vote de délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'élection d'un président ;

Un membre du Conseil communautaire du Fronsadais en la personne de Madame Mauricette EYHERAMONNO, s'est porté candidat pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique (CFU).

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Elisent Madame Mauricette EYHERAMONNO en tant que Présidente de la séance, le temps que le Compte Financier Unique relatif au Budget de la Communauté de Communes du Fronsadais au titre de l'année 2024 soit débattu et voté.

2-1/ Budget communautaire 62000

➤ D18-2025 : Vote du Compte Financier Unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu la note de présentation brève et synthétique du CFU retraçant les informations financières essentielles, transmise avec la convocation aux élus du Conseil Communautaire ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU 2024 est présenté et résumé comme suit par la Présidente de séance :

Partie de l'ordonnateur :

CC DU FRONSADAIS - CC DU FRONSADAIS - CFU - 2024

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	81

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 951 082,00	8 097 324,93	11 048 406,93
	Recettes réalisées (1)	B	1 255 650,98	8 220 749,99	9 476 400,97
	Restes à réaliser	C	40 179,20	0,00	40 179,20
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 566 750,56	10 933 638,00	13 500 388,56
	Dépenses réalisées (1)	E	1 185 892,38	7 547 030,21	8 732 922,59
	Restes à réaliser	F	8 250,00	0,00	8 250,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	69 758,60	673 719,78	743 478,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-384 331,44	2 836 313,07	2 451 981,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-314 572,84	3 510 032,85	3 195 460,01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	31 929,20	0,00	31 929,20
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-282 643,64	3 510 032,85	3 227 389,21

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Partie du comptable :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-384 331,44		69 758,60		-314 572,84
Fonctionnement	3 263 565,05	427 251,98	673 719,78		3 510 032,85
TOTAL I	2 879 233,61	427 251,98	743 478,38		3 195 460,01
II - Budgets des services à caractère administratif					
62090-OFFICE TOURISME DU FRONSADAIS					
Investissement	10 999,95		7 120,86		18 120,81
Fonctionnement	22 558,63		-7 096,90		15 461,73
Sous-Total	33 558,58		23,96		33 582,54
TOTAL II	33 558,58		23,96		33 582,54
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 912 792,19	427 251,98	743 502,34		3 229 042,55

Suite à la présentation du CFU par chapitre, Mme Marie-France REGIS, Présidente de la Communauté de communes du Fronsadais a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Mme Mauricette EYHERAMONNO.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Mme la Présidente Marie-France REGIS étant sortie et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le Compte Financier Unique 2024, relatif au Budget Principal de la Communauté de Communes du Fronsadais.

➤ D19-2025 : Affectation du Résultat

Vu le projet d'affectation du résultat du Budget Principal de la Communauté de Communes du Fronsadais transmis avec la convocation aux élus du Conseil Communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances qui s'est réunie le 24 mars 2025 ;

Il est proposé aux élus du Conseil Communautaire d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Fronsadais comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	673 719,78
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 836 313,07
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 510 032,85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-314 572,84
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	31 929,20
Besoin de financement F. = D. + E.	282 643,64
AFFECTATION =C. = G. + H.	3 510 032,85
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	282 643,64
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 227 389,21
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré :

La proposition d'affectation du résultat ci-dessus relative au Budget Principal de la Communauté de Communes du Fronsadais est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤D20-2025 : Vote des taux de fiscalité 2025 :

☒ **Vote des taux de TEOM**

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1636 B undecies.

Madame la Présidente, se référant aux bases prévisionnelles qui servent au calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2025, propose aux élus communautaires de voter les taux suivants :

- ✓ Pour la commune de Galgon : **19.48**
- ✓ Pour les 17 autres communes du territoire Fronsadais : **23.55**

Au titre de l'année 2025, l'application de ces taux aux bases prévisionnelles donne un produit attendu de **3 267 476 €** pour la Communauté de Communes du Fronsadais.

Voix pour : 11

Voix contre : 3

Abstentions : 14

Après en avoir délibéré, les élus communautaires à la majorité des membres présents et représentés :

- **Adoptent, pour la commune de Galgon, au titre de l'année 2025, un taux de TEOM de 19.48.**
- **Adoptent, pour les 17 autres communes du Fronsadais, au titre de l'année 2025, un taux de TEOM de 23.55.**

D21-2025 : Vote des taux CFE, Taxe Foncière, Taxe du Foncier Non Bâti, Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté du 21 février 2020 portant adoption des statuts de la Communauté de Communes du Fronsadais ;

Madame la Présidente propose de ne pas augmenter la fiscalité en 2025.

Ainsi, il est proposé de voter les taux suivants :

	Taux proposés en 2025
Taux CFE	24,75 %
Taxe Foncière (non bâti)	3,83 %
Taxe Foncière (bâti)	1,75 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	8,94 %

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires à l'unanimité des membres présents et représentés se prononcent favorablement pour voter au titre de l'année 2025 :

- **le taux de 24,75 % au titre de la Contribution Foncière des Entreprises.**
- **le taux de 3,83 % pour la Taxe Foncière (non bâti).**
- **le taux de 1,75 % pour la Taxe Foncière (bâti).**

- **le taux de 8,94 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**

D22-2025 : Vote du produit de la taxe Gémapi

Vu le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1530 bis.

La Communauté de Communes du Fronsadais se substituant aux communes membres de la collectivité pour l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement a choisi, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du présent code, d'instituer et de percevoir cette taxe en lieu et place de ses communes membres.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Fronsadais a inscrit dans ses statuts la compétence GEMAPI.

Le produit de cette taxe est arrêté chaque année dans les conditions prévues à l'article 1639 A par l'organe délibérant de l'EPCI, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, au sens de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales, résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Pour rappel, depuis 2019 le produit attendu de la taxe GEMAPI est fixé à 177 200 €.

Il revient au conseil communautaire de se prononcer, **au titre de l'année 2025, sur le montant du produit attendu de la taxe GEMAPI qui est proposé à hauteur de 177 200 €.**

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Valident à l'unanimité des membres présents et représentés d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à la somme de 177 200 € au titre de l'année 2025.**

➤ Attribution des subventions 2025 : D23 à D39-2025

M. GALAND invite les élus communautaires à se prononcer sur les attributions de subventions au titre de l'année 2025, telles que proposées ci-dessous et validées par la commission des Finances.

M. GALAND indique qu'il ne prendra pas part au vote pour la subvention à Escale 33 car il est membre de droit de l'association. Cependant il est porteur du pouvoir de M. Beyly qui lui, en l'occurrence, est favorable à l'attribution d'une subvention à Escale 33.

A contrario, pour la subvention à Confluent d'Art, le pouvoir de M. Beyly ne sera pas comptabilisé, ce dernier étant membre du bureau.

De la même manière, Mme LESCOUL ne prendra pas part au vote pour la subvention au Comité de Jumelage.

D23-2025 Subvention à l'Association Sportive Collège de Vêrac	3 350 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D24-2025 Subvention à l'association Aux Arts Etc	2 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D25-2025 Subvention Confluent d'Art	4 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27
D26-2025 : Subvention à l' Ecole de Musique de Galgon	20 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D27-2025 : Subvention Escale 33	5 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27
D28-2025 : Subvention Etoile Sportive Football du Fronsadais	8 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D29-2025 : Subvention à l'association Les Apaches pour Festiv' Asques	5 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D30-2025 Subvention à l'association La Ronde des vignobles en Fronsadais	4 000 €	Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 27
D31-2025 : Subvention à l'association Tennis Club Intercommunal du Fronsadais	5 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D32-2025 Subvention à l'association Comité de Jumelage Européen	8 500 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27
D33-2025 Subvention à l'association Etoile sportive Gymnastique	3 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D34-2025 Subvention à l'association ADELFA 33	1 251.60 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D35-2025 : Subvention à l'association Alter Ego	2 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D36-2025 : Subvention Association Œuvres Laïques AOL	1 800 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D37-2025 : Association Sportive Handball du Fronsadais	4 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D38-2025 : Réseau Santé Social Jeunes	5 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
D39-2025 : Association De la Tête au Toit	4 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

M. GALAND rappelle que les subventions versées sont attribuées aux associations ayant vocation intercommunale.

M. GALAND énonce que les subventions 2025 allouées aux crèches feront l'objet d'une décision ultérieure.

En effet, Mme la Présidente souhaite organiser une conférence des maires la semaine suivante afin de débattre de la situation financière des crèches associatives.

➤ D40-2025 : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2025 à l'Office de Tourisme

M. VALEIX quitte la séance à 18 h 20 et donne pouvoir à Mme BOULIN.

Madame la Présidente énonce que l'équilibre du budget annexe « Service Public Administratif Office de Tourisme » est tributaire du versement d'une **subvention de fonctionnement** par la Communauté de Communes du Fronsadais.

Pour 2025, cette subvention s'élève à **130 000 euros dont 48 250 € proviennent de la taxe de séjour.**

Pour rappel, la somme de 30 000 euros a déjà été versée conformément à la délibération D07-2025 en date du 22 janvier 2025.

Madame la Présidente demande aux élus communautaires de se prononcer sur le versement de cette subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Valident à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement au titre de l'année 2025, d'une subvention d'aide au fonctionnement d'un montant de 100 000 € dont 30 000 € qui ont déjà été versés en début d'exercice budgétaire au bénéfice du budget annexe « Service Public Administratif Office de Tourisme du Fronsadais ».

➤ D41-2025 : Vote du Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes du Fronsadais en Fonctionnement et en Investissement.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires présenté par Madame la Présidente le 19 février 2025 ;

Vu le projet de budget principal 62000 pour l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Fronsadais, transmis avec la convocation aux élus du Conseil Communautaire ;

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget retraçant les informations financières essentielles, transmise avec la convocation aux élus du Conseil Communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances qui s'est réunie le 24 mars 2025 ;

Les élus communautaires votent le Budget 2025 au niveau du chapitre pour chacune des sections.

Il est proposé aux élus du Conseil Communautaire d'adopter le budget principal de la Communauté de Communes du Fronsadais de l'année 2025 **comme suit** :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 973 363,98	0,00	3 162 938,51	0,00	3 162 938,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 549 399,00	0,00	1 666 773,00	0,00	1 666 773,00
014	Atténuations de produits	1 102 372,00	0,00	1 111 829,00	0,00	1 111 829,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 096 865,00	0,00	4 568 992,79	0,00	4 568 992,79
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 721 999,98	0,00	10 510 533,30	0,00	10 510 533,30
66	Charges financières	29 516,02	0,00	32 728,94	0,00	32 728,94
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	38,00		2 766,00	0,00	2 766,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 752 554,00	0,00	10 547 028,24	0,00	10 547 028,24

023	Virement à la section d'investissement (4)	990 596,00		947 438,00	0,00	947 438,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	150 488,00		105 533,76	0,00	105 533,76
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 141 084,00		1 052 971,76	0,00	1 052 971,76

TOTAL	10 893 638,00	0,00	11 600 000,00	0,00	11 600 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 600 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	295 968,00	0,00	300 165,00	0,00	300 165,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 919 507,00	0,00	1 845 421,00	0,00	1 845 421,00
731	Fiscalité locale	4 346 777,00	0,00	4 734 591,00	0,00	4 734 591,00
74	Dotations et participations (3)	1 466 093,00	0,00	1 435 279,00	0,00	1 435 279,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	54 819,33	0,00	51 724,92	0,00	51 724,92
Total des recettes de gestion courante		8 083 164,33	0,00	8 367 180,92	0,00	8 367 180,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	4 729,60		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 091 893,93	0,00	8 367 180,92	0,00	8 367 180,92

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 431,00		5 429,87	0,00	5 429,87
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 431,00		5 429,87	0,00	5 429,87

TOTAL	8 097 324,93	0,00	8 372 610,79	0,00	8 372 610,79
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				3 227 389,21
---	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				11 600 000,00
--	--	--	--	----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	58 929,00	0,00	86 358,00	86 358,00	86 358,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	40 577,00	0,00	36 615,00	36 615,00	36 615,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	188 147,32	8 250,00	1 134 231,68	1 134 231,68	1 142 481,68
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 821 515,92	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 109 169,24	8 250,00	2 807 204,68	2 807 204,68	2 815 454,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	422 584,24	0,00	397 361,27	397 361,27	397 361,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		422 584,24	0,00	397 361,27	397 361,27	397 361,27
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	29 566,08	0,00	12 820,12	12 820,12	12 820,12
Total des dépenses réelles d'investissement		2 561 319,56	8 250,00	3 217 386,07	3 217 386,07	3 225 636,07

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	5 431,00		5 429,87	5 429,87	5 429,87
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		251 271,22	251 271,22	251 271,22
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 431,00		256 701,09	256 701,09	256 701,09

TOTAL	2 566 750,56	8 250,00	3 474 087,16	3 474 087,16	3 482 337,16
--------------	---------------------	-----------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	314 572,84
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 796 910,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	826 719,92	40 179,20	659 833,00	659 833,00	700 012,20
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	400 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 226 719,92	40 179,20	1 759 833,00	1 759 833,00	1 800 012,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	128 460,02	0,00	397 191,06	397 191,06	397 191,06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	427 251,98	0,00	282 643,64	282 643,64	282 643,64
138	Autres subventions invest non transf (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison affectation (BA régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		553 712,00	0,00	679 834,70	679 834,70	679 834,70
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	29 566,08	0,00	12 820,12	12 820,12	12 820,12
Total des recettes réelles d'investissement		1 809 998,00	40 179,20	2 452 487,82	2 452 487,82	2 492 667,02

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	990 596,00		947 438,00	947 438,00	947 438,00
040	Opérations ordre transf entre sections (10) (11)	150 488,00		105 533,76	105 533,76	105 533,76
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		251 271,22	251 271,22	251 271,22
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 141 084,00		1 304 242,98	1 304 242,98	1 304 242,98

TOTAL	2 951 082,00	40 179,20	3 756 730,80	3 756 730,80	3 796 910,00
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 796 910,00
---	---------------------

Il est également proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

- **Votent à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes du Fronsadais tel que présenté en séance.**
- **Autorisent Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

2-2/ Budget annexe « Service Public Administratif Office de Tourisme »

➤ Vote du Compte Financier Unique 2024

D42-2025 : Election d'un Président de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment en ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à l'élection d'un président autre que l'ordonnateur pour présider au vote du Compte Unique Financier (CFU) relatif au Budget annexe SPA OT et aux modalités de scrutin pour le vote de délibérations ;

Vu le CGCT notamment en ses articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'élection d'un président ;

Un membre du Conseil Communautaire du Fronsadais en la personne de Madame **Mauricette EYHERAMONNO**, s'est porté candidat pour présider les séances lors de l'adoption du Compte Unique Financier (CFU).

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Elisent Madame Mauricette EYHERAMONNO en tant que Présidente de la séance, le temps que le Compte Unique Financier relatif au Budget annexe Office de Tourisme au titre de l'année 2024 soit débattu et voté.**

D43-2025 : Approbation du CFU 2024 Budget annexe Office de tourisme du Fronsadais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu la note de présentation brève et synthétique du CFU retraçant les informations financières essentielles, transmise avec la convocation aux élus du Conseil Communautaire ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU 2024 est présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

Partie de l'ordonnateur :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 000,05	131 058,37	139 058,42
	Recettes réalisées (1)	B	8 925,86	129 191,98	138 117,84
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	19 000,00	153 617,00	172 617,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 805,00	136 288,88	138 093,88
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	7 120,86	-7 096,90	23,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	10 999,95	22 558,63	33 558,58
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	18 120,81	15 461,73	33 582,54
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	18 120,81	15 461,73	33 582,54

Partie du comptable :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
OFFICE TOURISME DU FRONSADAIS					
Investissement	10 999,95		7 120,86		18 120,81
Fonctionnement	22 558,63		-7 096,90		15 461,73
Sous-Total	33 558,58		23,96		33 582,54
TOTAL II	33 558,58		23,96		33 582,54
III - Budgets des services à caractère Industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	33 558,58		23,96		33 582,54

Suite à la présentation du CFU par chapitre, Marie-France REGIS, Présidente de la Communauté de Communes du Fronsadais a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Mauricette EYHERAMONNO.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Madame la Présidente Marie-France REGIS étant sortie et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Office de Tourisme du Fronsadais.

➤ D44-2025 : Délibération d'affectation du résultat 2024

Vu le projet d'affectation du résultat du Budget Annexe Office de Tourisme du Fronsadais transmis avec la convocation aux élus du Conseil Communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances qui s'est réunie les 24 mars 2025 ;

Il est proposé aux élus du Conseil Communautaire d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe Office de Tourisme du Fronsadais comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-7 096,90
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	22 558,63
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	15 461,73
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	18 120,81
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	15 461,73
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	15 461,73
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **La proposition d'affectation du résultat ci-dessus relative au budget annexe Office de Tourisme du Fronsadais.**

➤ **D45-2025 : Vote du budget Annexe 2025 « service public administratif Office de Tourisme »**

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires présenté par Madame la Présidente le 19 février 2025 ;

Vu le projet de budget Annexe Office de Tourisme du Fronsadais pour l'exercice 2025, transmis avec la convocation aux élus du Conseil Communautaire ;

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget retraçant les informations financières essentielles, transmise avec la convocation aux élus du Conseil Communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances qui s'est réunie le 24 mars 2025 ;

Les élus communautaires votent le budget au niveau du chapitre pour chacune des sections.

Il est proposé aux élus du Conseil Communautaire d'adopter le budget Annexe Office de Tourisme du Fronsadais de l'année 2025 **comme suit :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	49 181,00	0,00	45 023,00	0,00	45 023,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	96 661,00	0,00	102 929,00	0,00	102 929,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 804,28	0,00	1 700,00	0,00	1 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		147 646,28	0,00	149 652,00	0,00	149 652,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	430,00		100,00	0,00	100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		148 076,28	0,00	149 752,00	0,00	149 752,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 540,72		3 865,00	0,00	3 865,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 540,72		3 865,00	0,00	3 865,00
TOTAL		153 617,00	0,00	153 617,00	0,00	153 617,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						153 617,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	9 250,00	0,00	4 807,00	0,00	4 807,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	120 003,37	0,00	130 003,27	0,00	130 003,27
Total des recettes de gestion courante		129 253,37	0,00	134 810,27	0,00	134 810,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		129 253,37	0,00	134 810,27	0,00	134 810,27

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 805,00		3 345,00	0,00	3 345,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 805,00		3 345,00	0,00	3 345,00

TOTAL	131 058,37	0,00	138 155,27	0,00	138 155,27
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	15 461,73
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	153 617,00
--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 195,00	0.00	4 630,00	0.00	4 630,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	15 000,00	0.00	16 000,00	0.00	16 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'équipement		17 195,00	0,00	20 630,00	0,00	20 630,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (3)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle) (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières (3)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'investissement		17 195,00	0,00	20 630,00	0,00	20 630,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 805,00		3 345,00	0.00	3 345,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00		0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 805,00		3 345,00	0,00	3 345,00

TOTAL	19 000,00	0,00	23 975,00	0,00	23 975,00
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 975,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0 00		0,00	0,00	0 00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0 00	0,00	0,00	0,00	0 00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0 00	0,00	0,00	0,00	0 00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0 00	0 00	0,00	0,00	0 00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0 00	00	0,00	0,00	0 00
21	Immobilisations corporelles (3)	0 00	00	0,00	0,00	0 00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0 00	0 00	0,00	0,00	0 00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0 00	0 00	0,00	0,00	0 00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 459 33	00	1 989,19	0,00	1 989,19
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0 00	0,00	0,00	0,00	0 00
138	Autres subventions invest non transf (3) (7)	0 00	0,00	0,00	0,00	0 00
16	Emprunts et dettes assimilées	0 00	0 00	0,00	0,00	0 00
18	Cpte de liaison affectation (BA régie) (8)	0 00	0 00	0,00	0,00	0 00
26	Participations et créances rattachées	0 00	0,00	0,00	0,00	0 00
27	Autres immobilisations financières (3)	0 00	0 00	0,00	0,00	0 00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 00	0 00	0,00	0,00	0 00
Total des recettes financières		2 459,33	0,00	1 989,19	0,00	1 989,19
45.	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0 00	0,00	0,00	0,00	0 00
Total des recettes réelles d'investissement		2 459,33	0,00	1 989,19	0,00	1 989,19

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 540,72		3 865,00		3 865,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 540,72		3 865,00	0,00	3 865,00

TOTAL	8 000,05	0,00	5 854,19	0,00	5 854,19
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	18 120,81
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 975,00
---	------------------

Il est également proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

- **Votent à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Annexe Office de Tourisme du Fronsadais relatif à l'année 2025 tel que présenté en séance.**
- **Autorisent Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

III – Développement économique – Aménagement du territoire Rapporteur : Monsieur Laurent GARBUIO

1/ D46-2025 : Délibération autorisant la Présidente à signer la convention en qualité de mandataire pour des opérations sous mandat.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5-2024 approuvant le choix du futur prestataire du marché de travaux voirie N° 2023-04 ;

Vu les statuts modifiés suite à l'arrêté préfectoral du 21 février 2020 ;

En application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage, une convention doit être signée pour les travaux supplémentaires du marché voirie N°2023-04 avec chacune des communes concernées.

Une convention sera donc signée avec les communes de Saint Germain de la Rivière, Saint Romain la Virvée et Tarnès qui ont manifesté cette année leur intention de réaliser des travaux supplémentaires de voirie.

Ainsi, après réception des demandes de travaux supplémentaires effectuées par ces communes qui auront préalablement consultés le service infrastructure, la Communauté de Communes du Fronsadais lancera les commandes auprès de la société attributaire du marché voirie à savoir la SAS COLAS, s'acquittera des dépenses relatives à ces travaux et fera la demande de remboursement auprès desdites communes.

Il est donc demandé aux conseillers communautaires d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention en qualité de mandataire pour une opération sous mandat avec chacune des trois communes précitées.

Après en avoir délibéré, les élus communautaires à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Donnent l'autorisation à Madame la Présidente de signer une convention en qualité de mandataire pour une opération sous mandat avec les communes de Saint Germain de la Rivière, Saint Romain la Virvée et Tarnès.**

2/ D47-2025 : Délibération pour création d'opération pour compte de tiers n° 10.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°46-2024 portant autorisation à la Présidente de signer la convention en qualité de mandataire pour opération de sous mandat ;

Il convient de créer une opération pour compte de tiers concernant les travaux de voirie 2025 sur la rue des écoles à Saint Germain de la Rivière.

Cette opération pour le compte de tiers n°10 sera retracée dans le chapitre 458110 en dépenses (5 259,00 € TTC) et dans le chapitre 458210 en recettes (5 259,00 € TTC).

Il est donc demandé aux élus communautaires d'autoriser Madame la Présidente à réaliser la création d'opération pour le compte tiers n°10 telle que présentée ci-dessus.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Décident à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Madame la Présidente à réaliser la création d'opération pour le compte de tiers n°10 qui sera retracée dans le chapitre 458110 en dépenses (5 259,00 € TTC) et dans le chapitre 458210 en recettes (5 259,00 € TTC).**

3/ D48-2025 : Délibération pour création d'opération pour compte de tiers n° 11.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°46-2024 portant autorisation à la Présidente de signer la convention en qualité de mandataire pour opération de sous mandat ;

Il convient de créer une opération pour compte de tiers concernant les travaux de voirie 2025 pour le chemin du Bouscat à Saint Romain la Virvée.

Cette opération pour le compte de tiers n°11 sera retracée dans le chapitre 458111 en dépenses (3 277,31 € TTC) et dans le chapitre 458211 en recettes (3 277,31 € TTC).

Il est donc demandé aux élus communautaires d'autoriser Madame la Présidente à réaliser la création d'opération pour le compte tiers n°11 telle que présentée ci-dessus.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Décident à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Madame la Présidente à réaliser la création d'opération pour le compte de tiers n°11 qui sera retracée dans le chapitre 458111 en dépenses (3 277,31 € TTC) et dans le chapitre 458211 en recettes (3 277,31 € TTC).**

4/ D49-2025 : Délibération pour création d'opération pour compte de tiers n° 12.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°46-2025 portant autorisation à la Présidente de signer la convention en qualité de mandataire pour opération de sous mandat ;

Il convient de créer une opération pour compte de tiers concernant les travaux de voirie 2025 sur la route de Cazeneuve et la rue de la croix et Brandeley à Tarnès.

Cette opération pour le compte de tiers n°12 sera retracée dans le chapitre 458112 en dépenses (4 283,81 € TTC) et dans le chapitre 458212 en recettes (4 283,81 € TTC).

Il est donc demandé aux élus communautaires d'autoriser Madame la Présidente à réaliser la création d'opération pour le compte tiers n°12 telle que présentée ci-dessus.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Décident à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Madame la Présidente à réaliser la création d'opération pour le compte de tiers n°12 qui sera retracée dans le chapitre 458112 en dépenses (4 283,81 € TTC) et dans le chapitre 458212 en recettes (4 283,81 € TTC).

V – Questions diverses

Il est renouvelé l'intérêt de la création d'un terrain de football synthétique mais le coût financier reste un frein.

Il est rappelé l'importance de se prononcer sur le devenir des pistes sportives du collège de Vérac qui doivent être renouvelées et il est proposé que ces dernières soient rétrocédées au Département à l'euro symbolique vu qu'elles ne sont utilisées que par les collégiens.

Il est demandé que soit abordé à une prochaine Conférence des maires le sujet relatif à la mise en place d'une police intercommunale sur le territoire Fronsadais.

Madame la Présidente lève la séance à 19 h 03.

Le secrétaire de séance

Jean-Marc DUBOUREAU



La Présidente



Marie-France REGIS